



DATE DE PUBLICATION : 1^{er} août 2017

François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur,

Vu l'article L. 621-2 II 5° du code monétaire et financier,

DECIDE

Article 1er : M. Denis BEAU, sous-gouverneur, est nommé membre du collège de l'Autorité des marchés financiers en remplacement de Monsieur Robert OPHÈLE.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Registre de publication officiel de la Banque de France.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2017

François VILLEROY DE GALHAU